

Commune de LENS LESTANG 30 Montée de la Mairie 26210 LENS LESTANG

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 21 janvier à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François, Maire.

Date de convocation : lundi 17 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : AUBERT Brigitte, BERUT Michelle, BRUN Nadine, HENRY Morgane, BAUDY David, FAURE François, FRIZE Pierrick, GAGNE Bruno, MAINFROY Patrice, TARDY Rémy.

Absents et excusé : AUBERT Annie, BONNOT Florence CARDAILLAC Béatrice, GALLAIT Axel.

Délib 2022-1 :

Objet : ACHAT D'UN VEHICULE ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROM'ARDECHE

Etant donné que les deux agents techniques de la commune ne possèdent qu'un seul véhicule motorisé, il devient urgent de leur procurer un deuxième véhicule pour bien accomplir les diverses tâches destinées à l'entretien du domaine communal.

Suite à l'offre de prix de la Société Trucks Solutions Valence qui nous propose un véhicule benne de type Piaggio, avec options ridelles, gyrophare pour un montant de 20 047,00 HT.

Ce véhicule est un modèle hybride roulant à l'essence et au GPL pour participer à la réduction de gaz à effet de serre

Achat du véhicule Piaggio approuvé et validation du devis d'un montant de 20 047,00 HT.

Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes de Porte de Drom'Ardecche pour cet achat

Validation du plan de financement suivant dans l'attente de la notification de la Communauté de Communes

Nature des Recettes	Taux	Montant HT
Fonds de concours	50 %	10 023,50
Fonds propres	50 %	10 023,50
TOTAL		20 047,00

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-2 :

Objet : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la visite du référent sureté du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Drôme qui demande à la commune un renforcement du maillage actuel par l'extension de son système de vidéo protection,

Et vu la nécessité d'améliorer la sécurité des administrés et la protection des biens sur la commune,

Le maire propose l'installation de 4 caméras de vidéo protection au quartier de la Saône, Route de Marcollin, devant l'école et devant le terrain multi sports.

Suite à l'offre de prix de l'entreprise Volfeu Alarme d'un montant de 52 024,11 HT comprenant l'installation et la mise en place de 4 caméras.

Approbation du Conseil municipal en vue de l'extension du système de vidéo protection par la pose de 4 caméras pour un montant total de 52 024,11 HT.

Demande pour ces travaux l'octroi de subvention départementale, régionale et au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Validation du plan de financement suivant dans l'attente des notifications de chaque instance :

Nature des recettes	Taux	Montant
FIPD	20 %	10 404,83
Subvention région	30 %	15 607,23
Subvention département	30 %	15 607,23
Autofinancement	20 %	10 404,82
TOTAL		52 024,11

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-3 :

Objet : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M 57 A COMPTEUR DU 1er JANVIER 2022 – COMPLEMENT DE DELIBERATION

Suite à la demande de la Trésorerie, M. le Maire propose d'adopter la nomenclature M57 développée, mention qui n'avait pas été précisée dans la 1ère délibération,

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-4 :

Objet : VALIDATION DU DEVIS DU CABINET D'URBANISME INTERSTICE

Suite au courrier de la Direction Départementale des Territoires du 1er mars 2021 nous demandant de mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT avant le 1er mars 2022, et vu certaines incohérences rencontrées sur le PLU après deux années d'application,

Le maire propose une modification simplifiée du PLU,

Suite à l'offre du Cabinet Interstice d'un montant de 6 910,00 € HT proposant assistance et conseil, montage du dossier et numérisation du PLU,

Approbation de la modification simplifiée du PLU

Validation du devis du cabinet d'urbanisme Interstice pour un montant de 6 910,00 €,

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :**Ponts Cerema :**

Suite à une Etude gratuite de Cerema (organisme de l'Etat) sur les ouvrages d'art de la Commune, il s'avère que le **Pont de St Didier** n'est plus en assez bon état pour supporter des véhicules de 12 T, la commune doit le limiter à 3,5 tonnes en attendant le diagnostic final.

Le **Tunnel de l'Echatel** (traversée du village) est corrodé à certains endroits, un contrôle annuel devra être pratiqué.

Courrier des habitants de St Didier

Les habitants de St Didier demandent à réduire la vitesse des véhicules sur ce quartier. Le maire propose de faire un arrêté pour limiter la circulation à 30 km.

Office du tourisme :

L'office du tourisme a signé un contrat avec un prestataire qui propose des vols en montgolfière pour mettre en avant le Palais du Facteur, il devrait décoller de Lens-Lestang.

Travaux RD 137 Route de Manthes par le Département :

Les travaux devraient commencer mi mars, jusqu'au village de Manthes. Les travaux seront effectués de nuit pour ne pas fermer la Départementale

Conseil municipal junior :

Une visite du Parlement était prévue lors du mandat du conseil municipal junior, celle-ci est reportée à l'année prochaine car manque de budget et trop de risque pour les enfants en vue de la crise sanitaire.

Boulangerie

Fermeture définitive de la boulangerie fin janvier 2022.

Fin de la séance à 21 h 30

A Lens-Lestang, le 2 Février 2022
François FAURE, maire

